

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 3 juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse  
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1  
Mme Isabelle Houle, conseiller no 2  
Mme Mélanie Hardy, conseiller no 3  
M. William McMahon, conseiller no 4  
M. Gilles Bernier, conseiller no 5  
Mme Sylvie Viens, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h05 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-06-100

Il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

*5.7 — École primaire St Hugues St Marcel*

*6.1 — Compte rendu du Comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains*

*6.3 — Demande de démission - Compilation des frais à rembourser*

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-06-101

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

#### 5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

- Les salaires payés pour le mois de mai 2024 se chiffrent à 23 196,49 \$
- Les factures payées durant le mois de mai 2024 se chiffrent à 21 571,23\$

## 5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**24-06-102**

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2024 au montant de 166 330,60\$.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Julie Hébert

## 5.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR

**24-06-103**

Considérant que la firme FBL a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport des auditeurs;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance desdits rapports;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice 2023 tel que présenté ainsi que le rapport de l'auditeur et autorise la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2023.

## 5.4 RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET ADJOINTE À LA DIRECTION-ENGAGEMENT

**24-06-104**

Considérant la création du poste de responsable des communications et adjointe à la direction au conseil du 6 mai 2024;

Considérant la réception du curriculum vitae de madame Yasmine Matar pour ledit poste;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'engagement de madame Yasmine Matar au poste de responsable des communications et adjointe à la direction. Le premier jour de travail aura lieu le 2 juillet 2024.

Il est également résolu d'autoriser madame Yasmine Matar à signer ledit contrat avec madame Marguerite Desrosiers, et la direction générale à titre de témoin.

## 5.5 PRIMA-PROJET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

**24-06-105**

Considérant le projet *d'accessibilité universelle au centre communautaire*;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à l'intention de déposer une demande pour ledit projet en demandant l'aide financière PRIMA;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière PRIMA pour le projet *d'accessibilité universelle au centre communautaire*.

## 5.6 CIMETIÈRE

**24-06-106** Considérant que les autorités religieuses compétentes veulent se défaire de tout cimetière à très court terme;

Considérant qu'il s'agit d'une problématique qui arrive à très grand pas;

Considérant qu'il n'est impossible légalement de prendre possession d'un cimetière, en tant que municipalité, en regard au principe de neutralité religieuse que la Loi sur la Laïcité proclame;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu démontre leur intérêt à acquérir ledit cimetière afin de l'exploiter, après que celui-ci aille été désacralisé par les autorités religieuses compétentes;

Considérant qu'une fois désacralisé, ledit cimetière deviendra un cimetière laïque, qu'il n'y aura aucune discrimination quant à la religion des personnes ayant l'intérêt de se faire enterrer;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une rencontre physique avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu afin de pouvoir discuter de cette problématique et d'envisager les alternatives possibles en regard avec l'avenir.

## ~~5.7 ÉCOLE PRIMAIRE ST HUGUES ST MARCEL~~

Le sujet est annulé.

## 5.8 FRIGO SANS FAIM

**24-06-107** Considérant qu'à la rencontre du 9 mai 2024 à la MRC des Maskoutains, les directions générales ont reçu la proposition du projet collectif de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC des Maskoutains, soit FRIGO SANS FAIM;

Considérant qu'il s'agit d'un projet de redistribution de l'abondance gratuitement, pour contrer le gaspillage alimentaire et créer un esprit de communauté axé sur la solidarité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au projet FRIGO SANS FAIM et s'engage à respecter les conditions liées au projet.

## 5.9 DRAPEAU PERSONNALISÉ

Le conseil municipal ne donne pas suite.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

### 5.10 RETRAIT DE L'ENTENTE POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE GESTION DES ARCHIVES

**24-06-108**

CONSIDÉRANT l'entente pour le service régional de gestion des archives créé par la MRC des Maskoutains et les municipalités membres le 12 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adhéré à cette entente par la résolution #23-08-117;

CONSIDÉRANT qu'à l'Article 5 de ladite entente, une municipalité a le devoir de mentionner par écrit qu'elle n'a pas l'intention d'utiliser le service pour l'année ou les années à suivre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu informe la MRC des Maskoutains de la non-utilisation du service de juin 2024 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est consciente du fait qu'elle fera tout de même partie de ladite entente jusqu'au 31 décembre 2026;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander le retrait de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu de l'entente de service régional de gestion des archives.

### 5.11 APPEL D'OFFRES-NUMÉRISATION DE DOCUMENTS-MRC DES MASKOUTAINS-AUTORISATION

Le conseil ne donne pas suite.

### 5.12 DEMANDE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE- BAGOT-RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)-OBLIGATION AU DEVOIR D'ADOPTION D'UN PIIA PAR LES MUNICIPALITÉS-DEMANDE DE RECONSIDÉRATION PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le conseil de donne pas suite.

### 5.13 ASSURANCE BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE-CHOIX

Le sujet est reporté.

### 5.14 MODÈLE DE CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Un projet sera proposé prochainement avec les dispositions demandées.

### 5.15 FABRIQUE-LOCATION DE LA SALLE

Le sujet est reporté.

### 5.16 GAZEBO

Le conseil désire une dimension supplémentaire et faire une demande au fonds de développement rural.

### 5.17 MOBILIER DE JEUX COURS D'ÉCOLE-REPLACEMENT

**24-06-109**

Considérant que le parc-école nécessite le remplacement de plusieurs jeux existants;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Considérant que le conseil municipal désire absorber leurs dépenses d'achats par une subvention, soit de Sports loisirs Montérégie ou le Fonds de développement rural;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la direction générale de faire la demande au Fonds de développement rural pour l'achat de deux balançoires à bascule et un gazebo.

## 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### ~~6.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES DIRECTEURS DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS~~

Le sujet est annulé.

### 6.2 ENTENTE ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE DANS LE CADRE DES SERVICES D'ENTRAIDE MUTUELLE-SERVICES D'INCENDIE

**24-06-110**

Considérant l'entente établie, le 11 avril 2024, entre les municipalités de Saint-Eugène, Saint-Guillaume, Saint-Bonaventure, Saint-David et Saint-Marcel-de-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente établissant la tarification applicable dans le cadre des services d'entraide mutuelle-Services d'incendie.

Il est également résolu d'autoriser madame la mairesse, madame Marguerite Desrosiers, ainsi que madame la directrice générale, madame Julie Hébert, à signer ladite entente.

### ~~6.3 DEMANDE DE DÉMISSION COMPILATION DES FRAIS À REMBOURSER~~

Le sujet est annulé.

## 7 TRANSPORT ROUTIER :

### 7.1 FAUCHAGE DES ROUTES

**24-06-111**

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a fait la demande de soumissions auprès de deux soumissionnaires pour le fauchage télescopique des fonds de fossés sur approximativement 50 km de chemins;

Considérant qu'un prix à l'heure avant les taxes applicables a été demandé et l'obligation de fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 1 000 000\$;

Considérant la réception de des soumissions suivantes :

- Entreprise E. Bélanger : 115\$ de l'heure et variable selon le coût de l'essence;
- Bailey 9253-4015 Québec Inc. : 120\$ de l'heure;

Considérant que les deux soumissions déposées sont conformes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Bailey 9253-4015 Québec Inc. au coût de 120\$ de l'heure avant taxes.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 7.2 DÉPÔT ANALYSE DE REVENUS ET DÉPENSES SAISON DE DÉNEIGEMENT 2023-2024

La direction générale dépose l'analyse des revenus et des dépenses saison de déneigement 2023-2024.

## 8 HYGIÈNE DU MILIEU :

### 8.1 MESURE DES BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS-DÉPÔT 2024

La direction générale dépose le rapport de la mesure des boues 2024.

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

### 9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2024. Un avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Huit (8) permis ont été émis. Un (1) permis de déclaration à la CPTAQ, quatre (4) permis de construction, un (1) permis de démolition et deux (2) permis de rénovation pour un montant total des travaux estimés à 368 000\$.

### 9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT #24-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #20-443 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**24-06-112**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #20-443;

**ATTENDU** que le conseil doit assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, en lien avec la modification #23-631;

**ATTENDU** que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donnée par madame Sylvie Viens le 6 mai 2024;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil adopte, lors de sa séance du 3 juin 2024, le règlement numéro 24-464 intitulé « Règlement modifiant le règlement #20-443 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

### 9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT #24-465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #20-442 SUR LE RÈGLEMENT D'URBANISME

**24-06-113**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adopté un règlement d'urbanisme #20-442;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

**ATTENDU** que le conseil doit assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, en lien avec la modification #23-631;

**ATTENDU** que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donnée par monsieur Gilles Bernier le 6 mai 2024;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil adopte, lors de sa séance du 3 juin 2024, le règlement numéro 24-465 intitulé « Règlement modifiant le règlement #20-442 sur le règlement d'urbanisme ».

## 9.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT #24-466 CONCERNANT LES NUISANCES

**24-06-114**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire adopter un règlement concernant les nuisances visant à définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donnée par madame Sylvie Viens le 6 mai 2024;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil adopte, lors de sa séance du 3 juin 2024, le règlement numéro 24-466 intitulé « Règlement concernant les nuisances ».

## 9.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #24-467 AMENDANT LE RÈGLEMENT #20-441 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

Avis de motion est donné par madame Sylvie Viens qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement #24-467 amendant le règlement #20-441 intitulé plan d'urbanisme. Cette modification a pour but d'identifier les îlots de chaleur présents sur le territoire de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Puisqu'une copie du projet de règlement a été distribuée à tous les membres du conseil, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement le mois prochain.

Le projet de règlement #24-467 est également déposé et disponible pour consultation. Une copie papier peut également être mise à la disposition sur demande.

## 9.6 OFFRE DE SERVICE-URBANISME

**24-06-115**

Considérant l'offre de service 24-05-091 reçue de la firme Urbinspec;

Considérant que l'offre de service répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la firme Urbinspec.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, madame Marguerite Desrosiers et la direction générale, madame Julie Hébert, à signer ledit contrat de services.

## 9.7 MANDAT SERVICE D'INSPECTION MUNICIPAL

**24-06-116**

Considérant que le conseil municipal a reçu l'offre de service d'une firme d'inspection concurrente à Gestim Inc. pour effectuer le service d'inspection au sein de la municipalité à raison d'une journée, semaine;

Considérant que le mandat offert, contrairement à Gestim Inc, inclus l'inspection ainsi que la modification règlementaire à même la journée de travail pour le même budget, sans avoir de mandat supplémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin au mandat de service d'inspection municipal avec la Firme Gestim Inc.

Il est également résolu d'établir comme date de fin le 3 août 2024 afin de permettre une transition harmonieuse pour les deux parties à l'entente.

## 10 LOISIRS ET CULTURE :

### 10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Aucun rapport n'est déposé.

## 11 POINT D'INFORMATION :

### 11.1 Appui-MRC des Maskoutains :

- Municipalité de Saint-Liboire;
- Municipalité de Saint-Hugues;
- Municipalité de Saint-Damase

### 11.2 Appui-Municipalité de Yamaska :

- Municipalité de Saint-David;

### 11.3 Appui-Municipalité d'Upton

- Municipalité de Saint-Robert;
- Municipalité de Saint-Hugues;
- Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

### 11.4 Résolution #2024-05-148-Entente pour le service régional d'inspection en bâtiment et en environnement-2024-Approbation (MRC des Maskoutains)



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 12. SUJET DIVERS

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**24-06-117**

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h01.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Directrice générale